



RECUEIL

# Jeunesses en Auvergne-Rhône-Alpes

Les travaux du CESER 2018-2022

NOVEMBRE 2022



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

A la suite de la crise Covid 19 qui a profondément impacté les jeunes générations, l'Union européenne a proclamé 2022 Année européenne de la jeunesse. Pour le CESER, la jeunesse est une de nos priorités depuis le début de la mandature.

Parce que les jeunes représentent notre avenir, parce qu'ils sont d'importants acteurs du changement, leur parole et leur rôle sont essentiels pour construire la société de demain. Saisissant cet enjeu, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes consacre depuis 2018 une large part de ses travaux aux différentes problématiques jeunesse : formation, conditions de vie quotidiennes, valeurs portées par la nouvelle génération... Plus de 16 avis et contributions ont été, soit entièrement, soit partiellement, consacrés à des problématiques en lien avec la jeunesse. Cette démarche se poursuivra également dans nos travaux futurs, notamment dans la contribution attendue sur le logement qui sera présentée en fin d'année.

Parce que nous pensons qu'il appartient à la société civile organisée, représentée par ses 190 conseillers, d'accompagner les jeunes dans leur parcours démocratique, de les aider à devenir des citoyens avertis et responsables, un CESER des jeunes a été mis en place. Nous l'avons imaginé comme le cadre propice à l'expression et à l'engagement de la jeunesse, un lieu d'échanges d'idées, de points de vue, de projection sur les thématiques qui sont aujourd'hui les préoccupations des jeunes. Deux grandes enquêtes sur les cantines scolaires et le lycée de demain ont déjà été réalisées et leurs résultats portés devant le Conseil régional.

C'est dans la poursuite de ce même objectif que le CESER organise le 7 novembre prochain un colloque intitulé « Précarités, émancipation, engagement des jeunes... Pour une politique régionale de la jeunesse en Auvergne-Rhône-Alpes ».

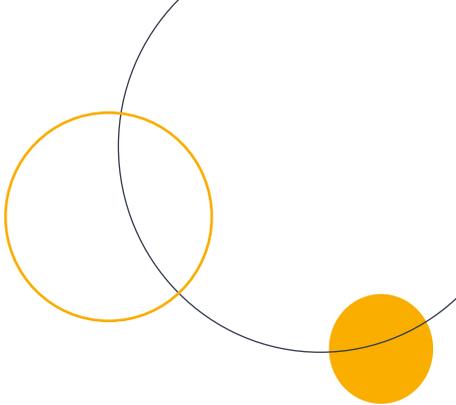
Et pour représenter la jeunesse ès-qualité au CESER, plusieurs représentants parmi ses conseillers ont moins de 30 ans. Ils sont la voix des jeunes agriculteurs, des apprentis, des étudiants, des représentants de la Jeune chambre économique, du CRAJEP, ... et portent les enjeux et les espoirs de la jeunesse d'Auvergne-Rhône-Alpes.

**Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes**



# SOMMAIRE

<b>S'orienter, se former, s'insérer.....</b>	<b>5</b>
Contribution « S'orienter, se réorienter » - Volet 1 : l'orientation des jeunes.	7
Contribution « Étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes : de l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi, quels parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région ? .....	9
Avis « Réforme de l'apprentissage 2018 : pour un pilotage régional » .....	11
Avis sur le pacte rebond pour l'emploi - Plan « un jeune, une solution » .....	13
Contribution « L'enseignement supérieur et la recherche face aux mutations du travail et des métiers » .....	15
<b>Accéder à une vie autonome .....</b>	<b>17</b>
Contribution « Pauvretés, fragilités et vulnérabilités : quelle mobilisation des acteurs régionaux face à l'urgence économique et sociale » .....	19
Contribution « Les solidarités au temps de la Covid-19 » .....	21
Avis sur le Plan Régional Santé du Conseil régional .....	23
Avis « Les priorités régionales en faveur des mobilités en zones peu denses en Auvergne-Rhône-Alpes » .....	25
<b>S'engager, construire l'avenir.....</b>	<b>27</b>
Contribution « L'engagement des jeunes : inciter, accompagner, valoriser »	29
Projet de Contribution « Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes d'Auvergne-Rhône Alpes. Pour un pilotage stratégique à l'échelle régionale » .....	31
Contribution « Les aidants des personnes âgées dépendantes en Auvergne-Rhône-Alpes » .....	33
Avis sur le rapport du Conseil régional « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire.....	35
Avis « Agir pour en finir avec les violences scolaires » .....	37
CESER des jeunes : « pour une cantine plus éco responsable » .....	39
CESER des jeunes 2022 : le lycée de demain. ....	41
<b>Les instances de travail du CESER Auvergne-Rhône-Alpes .....</b>	<b>43</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>44</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>45</b>



01

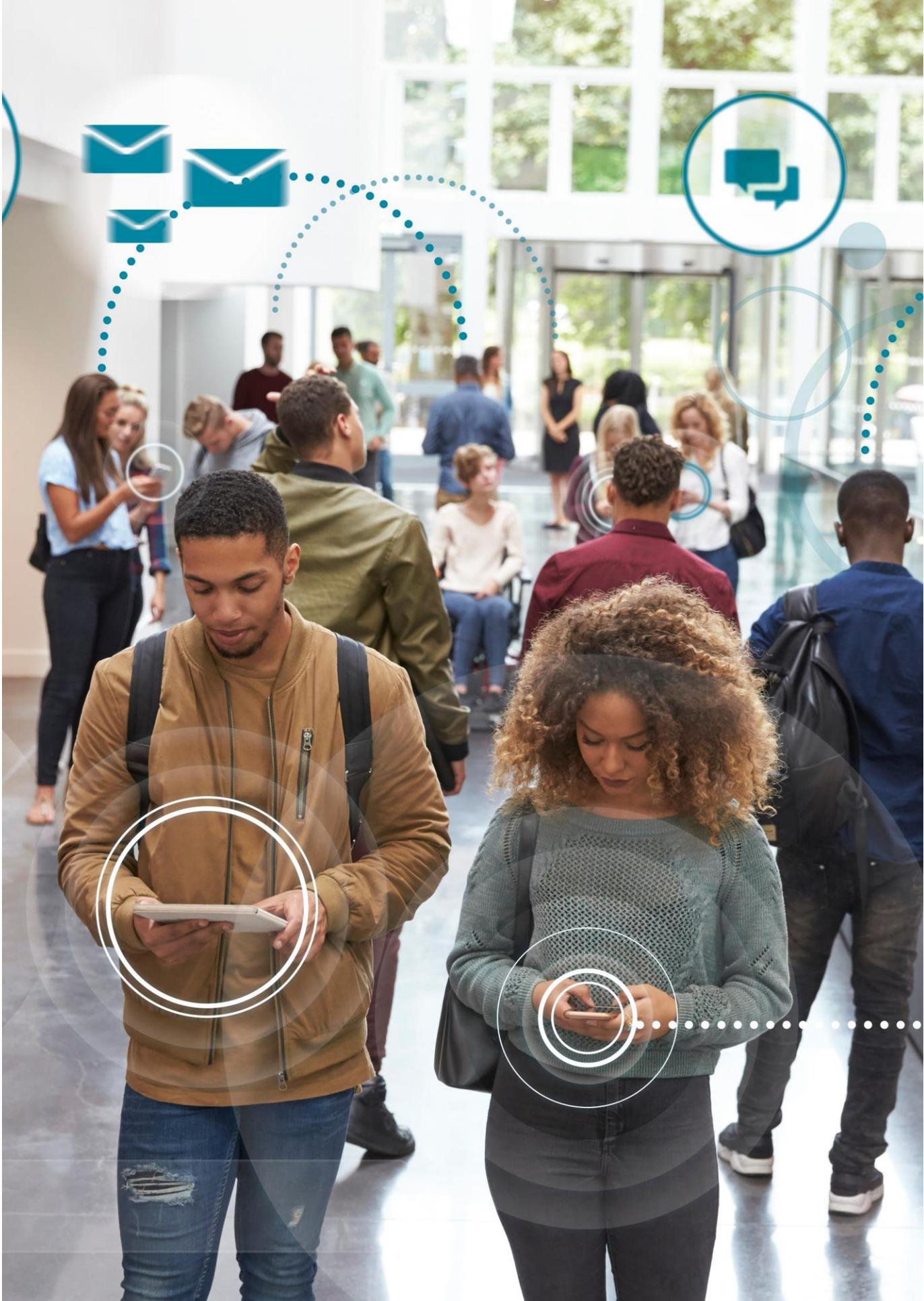
## **S'orienter, se former, s'insérer**

---

L'orientation, la formation et l'accès à l'emploi constituent une préoccupation majeure pour les jeunes et leurs familles, qu'ils soient lycéens, étudiants, ou apprentis. Dans ses travaux, le CESER a abordé ces enjeux sous différents aspects : réformes de l'orientation et de l'apprentissage, parcours des jeunes pour accéder à la formation et à l'emploi, transformations de l'enseignement supérieur et mutations du travail et des métiers...

Le CESER s'est également intéressé aux impacts de la crise sanitaire et aux réponses apportées par les acteurs régionaux. Il appelle de ses vœux à une mobilisation régionale pour l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, en tenant compte davantage de leurs attentes et de l'évolution des compétences.

---





# S'ORIENTER, SE RÉORIENTER (VOLET 1) : L'ORIENTATION DES JEUNES

**Date de présentation en assemblée plénière** : 28/07/2020  
**Instance de travail** : Commission 3

Comment s'assurer que les réformes en cours permettent d'améliorer, d'une part, l'accès des jeunes aux services d'information et d'orientation et, d'autre part, l'accompagnement de leur parcours dans tous les territoires de la région ?  
A travers cette auto-saisine, le CESER se fixe pour objectif d'identifier les axes de progrès permettant d'améliorer les pratiques existantes et le cadre régional de leur exercice : il s'agit de passer d'une approche basée sur les dispositifs et les acteurs à une approche centrée sur la personne et son parcours.

- Acteurs et opérateurs de l'orientation : qui fait quoi ?
- Un système de l'orientation qui doit s'adapter pour répondre à de nouvelles attentes
- Des réformes multiples, une mise en œuvre inachevée
- Les travaux et positions antérieurs du CESER sur l'orientation

## Statut

»»» Scolaire, apprentis,  
étudiants, inactifs...

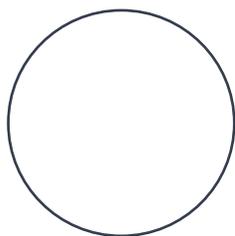
**Chiffres  
clés**

Tous les jeunes  
d'Auvergne-Rhône-  
Alpes

**de 15 à 25 ans**



**Scannez-moi**



## ► Principaux constats

La question de l'orientation apparaît essentielle dans un contexte marqué par les éléments suivants :

- l'accès à une offre d'accueil, d'information, de conseil, et d'accompagnement est un enjeu central dans le parcours de la personne, quel que soit son âge et son lieu de vie. L'accompagnement des personnes dans les phases de transition de leur parcours doit faire l'objet d'une attention particulière ;
- les choix d'orientation sont le résultat d'un processus long, et s'appuient sur les informations disponibles en amont, dès le plus jeune âge, dans l'environnement scolaire et familial. La décision d'orientation est un arbitrage entre aspirations individuelles et contexte socio-économique, qui doit dépasser le poids des représentations pour faire des choix et réussir en matière de formation, d'éducation, et d'insertion ;
- des réformes importantes, issues principalement de la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sont en cours dans le domaine de l'orientation : elles donnent un rôle croissant aux Régions. Les réformes de l'Éducation nationale ont aussi un impact sur l'orientation scolaire.

## ► Propositions du CESER

Pour le CESER, il ne s'agit pas de se positionner sur l'opportunité et le contenu de ces réformes, mais d'identifier leurs enjeux essentiels et de proposer des pistes pour une mise en œuvre efficiente tenant compte des spécificités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses préconisations portent sur la garantie de l'équité territoriale dans l'accès aux services et à l'offre de formation, le développement de pratiques permettant d'amener l'information aux jeunes, le renforcement de la concertation locale, le développement des outils numériques pour accompagner les processus de décision, le soutien à la découverte des métiers, et la prévention du décrochage scolaire.

## ► A noter

Autosaisine en deux volets : le deuxième volet est consacré au public adultes.



## ÉTUDIER ET RÉUSSIR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Date de présentation en assemblée plénière :** 16/10/2019

**Instance de travail :** Commission 6

De l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi, quels parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région ?

Le CESER s'est fixé pour objectifs :

- D'étudier les conditions de réussite et de professionnalisation dont bénéficient les étudiants dans notre région, tout au long de leur parcours d'études : de l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi ;
- D'identifier les moyens et les leviers de la Région pour améliorer les conditions de réussite et de professionnalisation des étudiants sur son territoire, dans un double objectif d'accès à l'enseignement supérieur plus équitable et de développement socio-économique plus équilibré.

### Statut

»» Étudiant

»» de BAC à BAC +8

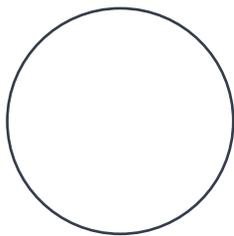
**Chiffres  
clés**

**350 000 étudiants  
concernés**

**de 18 à 30 ans**



**Scannez-moi**



## ► Principaux constats

L'orientation, l'accès aux études, le parcours d'études et les relations études-monde professionnel, sont les quatre axes de travail choisis par le CESER. Dans une région très bien dotée en matière d'offre de formation et d'emploi, dont l'excellence universitaire est reconnue, il paraît important de se pencher sur quelques difficultés persistantes : inégalités de réussite selon le territoire d'origine, difficultés de recrutement pour les entreprises dans certaines filières, décrochage universitaire...

L'ambition de la contribution est de focaliser le regard sur le parcours de l'étudiant, et les conditions de sa réussite tout au long de la vie, alors même que de l'orientation à l'insertion, de nouvelles attentes et de nouveaux modèles de parcours apparaissent, remettant en question la vision linéaire très ancrée dans nos modèles éducatifs.

## ► Propositions du CESER

La principale préconisation du CESER concerne la création et le déploiement d'un centre régional des métiers et des compétences en partenariat avec les acteurs académiques, les établissements et les collectivités locales. Les constats de ce rapport montrent une double nécessité pour répondre au besoin d'assurer l'équité territoriale en donnant à tout étudiant sa chance de réussir :

- formaliser à l'échelle des décideurs académiques, territoriaux et économiques, un cercle permanent de réflexion, de prospective, et de coordination des projets en matière d'accompagnement et de réussite étudiante,
- déployer des services d'accompagnement de l'étudiant harmonisés et coordonnés, accessibles en tout espace universitaire de la région.

Les autres préconisations concernent l'amélioration du système d'information et d'orientation, les conditions d'accès au supérieur, l'accompagnement à la réussite et la personnalisation des parcours, la santé étudiante ou encore l'insertion professionnelle.

## ► A noter

La contribution s'est appuyée sur les résultats d'une étude

partenariale avec l'INSEE sur la mobilité des néo-bacheliers en région : cette étude a confirmé l'attractivité des grandes métropoles pour la poursuite d'études, mais avec des nuances entre les trois académies de la région.



## AVIS « LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE EN 2018 : POUR UN PILOTAGE RÉGIONAL »

**Date de présentation en assemblée plénière :** 15/05/2018  
**Instance de travail :** Groupe de travail A

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a saisi le CESER le 26 janvier 2018 au sujet de la réforme de la politique d'apprentissage.

La saisine demande au CESER de se questionner sur une possible remise en cause « des bons résultats obtenus » dans la dynamique de l'apprentissage, sur la possibilité au terme de la réforme « de déséquilibres territoriaux » et sur l'évolution du « sens de la décentralisation » induite par cette réforme. Se situant en amont du travail parlementaire, la réflexion du CESER a été articulée autour des deux questions suivantes :

- Quel est l'impact régional de la réforme ?
- Quelles sont les évolutions régionales qui semblent nécessaires ?

Dans son avis, il insiste en particulier sur sept enjeux :

- la question de l'implantation géographique des centres de formation
- les choix d'investissements
- l'accompagnement des apprentis
- le maintien des formations pour les métiers rares
- l'orientation
- la certification
- le pilotage régional

### Statut

»»» Apprentis

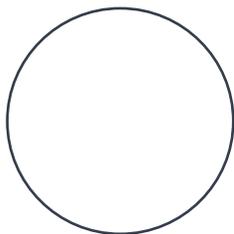
### Chiffres clés

**81 000** apprentis  
concernés

**de 15 à 29 ans**



Scannez-moi



### ► Principaux constats

L'accompagnement des parcours des apprentis prévu par la loi de 2018 augmente légèrement la rémunération des apprentis et systématise une aide pour passer le permis de conduire. Cela ne remplace pas les aides du Conseil Régional. Le nouveau système de financement ne prévoit pas de doter les régions pour le maintien des aides aux apprentis. Pour le CESER, le maintien de ces aides et de cet accompagnement social est une nécessité qui va au-delà de la question de la réforme. L'apprentissage est une modalité de formation intéressante pour certains publics peu formés ; ce sont aussi des publics qu'on doit pouvoir soutenir le cas échéant pour ses besoins matériels.

### ► Propositions du CESER

Le CESER estime indispensable que les Conseils régionaux trouvent les solutions permettant de maintenir l'essentiel de ces aides en révisant la liste au regard des mesures prises nationalement.

La loi de 2018 élargit également les missions du Service public régional de l'orientation en confiant aux régions le pilotage des actions régionales de l'ONISEP et plus globalement, l'information sur les métiers. Le CESER préconise donc de s'emparer de ces nouvelles opportunités pour travailler à une orientation des jeunes vers les formations en alternance, il a plaidé depuis dix ans pour un développement de ces formes pédagogiques.

### ► A noter

Le rôle politique de la Région nous paraît une question absolument centrale : une régulation régionale de l'alternance paraît à tous nécessaire. La loi met l'accent sur la liberté de développement des CFA pour répondre aux besoins des entreprises et des alternants : elle ne démunir pas les régions de tout moyen de régulation du dispositif.



## PACTE REBOND POUR L'EMPLOI, PLAN UN JEUNE - UNE SOLUTION ET INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE CE PLAN

**Date de présentation en assemblée plénière** : 02 et 07/2021

**Instance de travail** : Commission 3 et groupe de travail A

Le CESER a été tout d'abord saisi pour avis sur le rapport du Conseil régional intitulé « Pacte Rebond pour l'emploi, Plan « un jeune - une solution », qui constitue le volet territorial du plan « Un jeune, une solution », annoncé par l'Etat le 23 juillet 2020. Le CESER a ensuite été saisi le 15 avril 2021 par le Président du Conseil régional au sujet du suivi et de l'évaluation de ce plan régional. Il est demandé au CESER d'apporter son expertise sur deux points :

- « d'une part, sans attendre, formuler des préconisations relatives aux modalités de suivi de ce plan (indicateurs de suivi et de performance...) ;
- d'autre part, à l'échéance de la période de mise en œuvre, contribuer à l'évaluation de ce plan. »

### Statut

»»» Tous

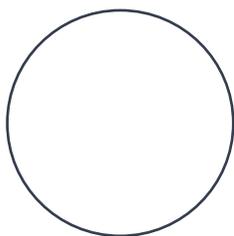
### Chiffres clés

**10 985** parcours de  
formation  
supplémentaires en  
2021 et 2022  
pour Auvergne  
Rhône-  
Alpes

prioritairement  
pour les jeunes  
de **16 à 29 ans**  
révolus



Scannez-moi



## ► Principaux constats

Le « Plan jeunes » présenté au CESER pour avis constitue une première réponse aux difficultés que rencontrent les jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi. Il acte un engagement conjoint de l'État et de la Région pour répondre aux défis posés par la crise sanitaire. La mise en œuvre de ce plan reste largement à construire : par la mobilisation conjointe des acteurs, elle peut être une opportunité d'innovation dans les réponses apportées aux jeunes. Dans cet objectif, la prise en compte de leurs attentes en matière de formation et de travail est plus que jamais essentielle. Pour le CESER, il est indispensable de disposer d'outils de pilotage, de suivi et d'évaluation permettant de s'assurer de l'impact de ce plan au regard des objectifs visés.

## ► Propositions du CESER

L'accompagnement individuel des jeunes constitue un enjeu essentiel pour la réussite de ce plan. Ce besoin ne doit pas être sous-estimé : les prestations d'accompagnement requièrent des compétences et une posture spécifique, et ne peuvent être confondues avec l'action de formation proprement dite. De plus, le CESER préconise d'amplifier la démarche de concertation territoriale, pour une analyse prospective des besoins structurels en formation, d'identifier les jeunes décrocheurs et autres « invisibles », en mobilisant les établissements d'enseignement supérieur et les structures associatives, de s'appuyer sur une analyse des besoins et attentes des jeunes en matière de formation et d'emploi et enfin d'élargir le suivi et l'évaluation du plan.

En matière de pilotage, les indicateurs définis par la Région et la DREETS ont essentiellement pour objectif d'assurer un suivi technique et budgétaire, permettant de garantir la consommation des crédits alloués par l'État à la Région.

Les analyses et réflexions conduites par le CESER dans le cadre de cette saisine ont montré la nécessité de disposer d'indicateurs complémentaires, davantage qualitatifs, permettant de mieux apprécier l'impact de ce plan pour les jeunes, les entreprises et les territoires.



# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE FACE AUX MUTATIONS DU TRAVAIL ET DES MÉTIER

**Date de présentation en assemblée plénière** : 17/05/2022

**Instance de travail** : Commission 6

Comment les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de notre région jouent-ils un rôle dans l'anticipation et l'accompagnement des transitions du travail et des métiers ?

Pour la jeunesse, des questions spécifiques se posent : quelles sont les valeurs et attentes des jeunes ? Comment les intégrer pour anticiper ? Comment faire connaître l'évolution des représentations sur les métiers et le travail ?

Plan :

1ère partie : Mutations et transitions : du court terme au long terme

2ème partie : Une transformation très attendue

## Statut

➤➤➤ Étudiant, Apprentis

➤➤➤ de BAC à BAC +8

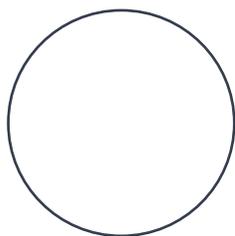
**Chiffres  
clés**

**350 000 étudiants  
concernés**

**de 18 à 30 ans**



**Scannez-moi**



## ► Principaux constats

Les attentes des étudiants pour le monde du travail peuvent sembler contradictoires : d'une part, ils expriment un souci d'employabilité, de sécurisation de leur insertion et de leur niveau de vie dans une logique de « rentabilité » de leur diplôme, et d'autre part, ils aspirent à un épanouissement dans le travail, avec un attrait renouvelé pour des métiers artisanaux par exemple.

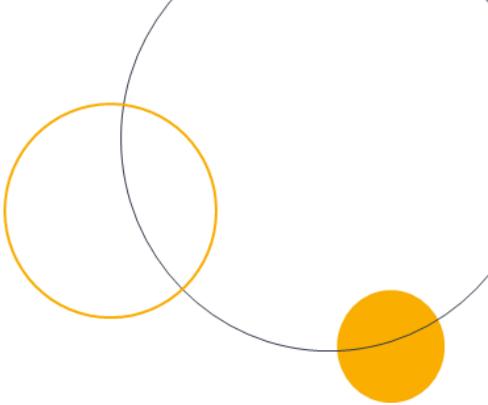
Les étudiants constituent une population très diverse et très hétérogène, selon les filières de formation, les établissements, ou les origines sociales : il convient de mieux prendre en compte cette diversité pour que la vie étudiante soit vécue comme une expérience positive, permettant de construire en toute sérénité son parcours de formation et d'accès à l'emploi.

## ► Propositions du CESER

L'enjeu est d'accompagner la transformation de l'offre de formation du supérieur, en anticipant les mutations du travail et des métiers, et en mobilisant tous les acteurs pour l'évolution des compétences. Le CESER préconise de sensibiliser tous les étudiants aux enjeux des transitions à l'entrée dans le supérieur, d'assurer et

certifier les compétences transversales, de développer une offre de formation en alternance et en continu, et enfin, de mieux prendre en compte l'expérience professionnelle dans les parcours de formation.

Ce rapport réaffirme également l'intérêt de la création d'un Centre régional des compétences et des métiers proposé par le CESER dès 2019 : tête de réseau nécessaire pour une coordination territoriale efficace, au service du parcours des étudiantes et étudiants, et lieux-ressources pour accompagner une co-construction entre les milieux socio-économiques et ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche.



02

## Accéder à une vie autonome

---

La crise sanitaire a renforcé les inégalités préexistantes frappant les jeunes en matière de précarité, de chômage et de pauvreté, et mis en évidence la relative inadaptation des réponses institutionnelles qui y sont apportées.

De fait, amenuisement des ressources et isolement social ont retardé, voire inversé la marche de nombreux jeunes vers l'autonomie. Pour ceux-ci, les leviers d'accès à un mode de vie adulte reposent, comme pour les générations précédentes, sur la satisfaction de besoins essentiels dans leur vie quotidienne : moyens d'existence minimaux, santé, mobilité...

---





## PAUVRETÉS, FRAGILITÉS, ET VULNÉRABILITÉS QUELLE MOBILISATION DES ACTEURS RÉGIONAUX FACE À L'URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ?

**Date de présentation en assemblée plénière** : 28/06/2022

**Instance de travail** : Groupe de travail A

A travers cette contribution, le CESER a souhaité non seulement faire état des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, mais aussi identifier et analyser les nombreux dispositifs et outils mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes pour y répondre.

Quelles sont les fragilités ou vulnérabilités révélées par la crise sanitaire ?

Quels enseignements en tirer en matière d'indicateurs et de politiques publiques ?

Quels leviers pour agir en particulier sur la situation des jeunes ?

Plan du rapport :

-La crise sanitaire, un révélateur de fragilités économiques et sociales préexistantes

-La mobilisation des acteurs régionaux face à la crise sanitaire

-Focus sur la jeunesse

### Statut

»» Toutes situations

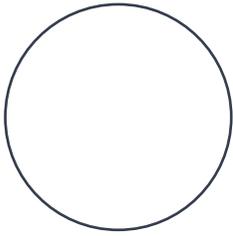
Chiffres  
clés

Tous les jeunes  
d'Auvergne-Rhône-  
Alpes

de 16 à 30 ans



Scannez-moi



## ► Principaux constats

La crise sanitaire a particulièrement touché les jeunes, qu'ils soient en études, en emploi, ou sans activité. Elle n'a fait qu'accroître des tendances déjà observées, en termes de chômage, de pauvreté, ou d'inégalités. Les conditions d'accès à l'emploi se sont également dégradées. Comme lors d'autres crises économiques, les jeunes ont été particulièrement soumis aux variations de l'activité des entreprises : occupant davantage d'emplois précaires et ne disposant que de peu d'expérience professionnelle, ils constituent alors une « variable d'ajustement » du marché du travail. Les catégories sociales les plus modestes ont été aussi davantage touchées par la disparition temporaire des emplois complémentaires aux études. On peut ainsi parler d'une « génération COVID ».

Cette crise a également mis en lumière des carences et la fragmentation de l'action publique pour venir en aide aux jeunes les plus en difficulté. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer les politiques publiques qui leur sont destinées.

## ► Propositions du CESER

Le CESER préconise en particulier de positionner la Région comme acteur central des politiques jeunesse par la mise en œuvre du chef de filât dans le cadre prévu par la loi Égalité et citoyenneté de 2017. La Région a compétence sur un certain nombre de politiques sectorielles qui font d'elle un acteur incontournable des politiques de la jeunesse : mobilité, lycées, formation professionnelle, orientation. Elle porte par ailleurs de nombreux dispositifs à destination des jeunes qui ne sont pas toujours identifiés.

Ce chef de filât permettrait de donner plus de visibilité à l'action régionale, de gagner en transversalité et de renforcer l'impact des dispositifs notamment dans les territoires les moins outillés.

La crise a également mis en évidence la difficulté à repérer, à identifier, et à apporter des réponses appropriées à certaines personnes, notamment parmi les jeunes : un des enjeux de l'intervention sociale est aujourd'hui de réinvestir des pratiques « d'aller vers », a fortiori en temps de crise.

## ► A noter

Cette préconisation sur le chef de filât régional en matière de politique pour la jeunesse s'inscrit dans le droit fil des propositions du CESER sur la jeunesse, en particulier les plus récentes sur la valorisation de l'engagement des jeunes.



## LES SOLIDARITÉS AU TEMPS DE LA COVID-19

**Date de présentation en assemblée plénière :** 16/03/2021  
**Instance de travail :** Commission 5

3 secteurs étudiés : santé mentale, personnes à la rue, étudiants  
Privés de cours en présentiel et d'interactions sociales pendant plusieurs mois, les étudiants ont été très durement affectés par la pandémie de la Covid-19 et beaucoup sont devenus anxieux et inquiets. La crise a amplifié le mouvement de bascule de certains étudiants dans la précarité en accentuant des situations déjà considérablement fragiles.

Face à ces difficultés, la communauté étudiante (universités et étudiants), les établissements de formations, les associations ou syndicats étudiants ont cherché à apporter des solutions tant matérielles (aides directes par exemple) qu'immatérielles (soutien psychologique par exemple).

### Statut

»» Étudiant

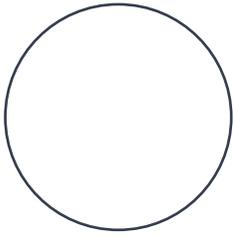
### Chiffres clés

**350 000** étudiants concernés en Auvergne-Rhône-Alpes

**de 18 à 30ans**



Scannez-moi



## ► Principaux constats

- Insatisfaction/ conditions d'études : 64 % des étudiants étaient satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions d'études en 2020, mais ils n'étaient plus que 39 % à être satisfaits de leur formation en temps de confinement. Cette moindre satisfaction concerne particulièrement les relations avec les enseignants
- Insertion retardée ; 68 % des étudiants jugeaient avoir de bonnes chances d'insertion en 2020, ce taux chute à 41 % après le confinement
- Baisse des ressources ; ce sont principalement les dépenses d'ordre alimentaire qui ont posé problème à plus de la moitié des étudiants ayant rencontré des difficultés financières durant le premier confinement.
- Augmentation » de la détresse psychologique des étudiants : très nette augmentation » de la détresse psychologique des étudiants entre 2016 et 2020, avec des taux qui passent de 20 % à 30

## ► Propositions du CESER

- Élargir les conditions d'attribution et augmenter le montant des bourses ; les maintenir en

période estivale. Mettre fin aux retards de versements des aides d'urgence (CROUS). Autoriser le gel des loyers et différer les factures (déjà fait dans d'autres secteurs d'activité) ;

- Réfléchir à une aide exceptionnelle régionale pour ces étudiants dans le « Pass Région » ?
- Poursuivre le plan de construction et de rénovation des logements étudiants ;
- Développer et assurer la montée en puissance des « Centres de Santé Universitaire » et des réseaux de santé universitaire en investissant, notamment dans le domaine de la santé mentale ;
- Ouvrir l'accès inconditionnel aux épiceries solidaires et banques alimentaires pour tous les étudiants afin de répondre à leur situation de détresse. Il faudra également pérenniser les repas à 1€ une fois la crise terminée ;
- Intensifier le tutorat social pour éviter l'isolement et répondre aux difficultés des étudiants, notamment de 1<sup>ère</sup> année ;
- Réouvrir les bibliothèques universitaires et les salles numériques ;

- Aider au 1<sup>er</sup> équipement informatique des étudiants n'en possédant pas. Déjà mis en place en Occitanie, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pourrait à son tour, et à l'image du dispositif déjà existant pour les lycéens, intervenir sur ce sujet ;
- De plus, pour les étudiants déjà équipés mais devant gérer leurs faibles ressources et arbitrer entre nourriture et, par exemple, leur abonnement internet, il est indispensable de poursuivre la mise à disposition par les opérateurs de clefs 4G (déjà en place dans certains cas) ;
- Développer des formations aux gestes de premier secours en santé mentale pour les étudiants et étendre le concept des lignes d'urgence Nightline et Alpine aux autres sites universitaires d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Réouvrir des lieux appropriés et sûrs (équipements culturels et/ou sportifs) à l'université pour permettre de revivre des situations de sociabilités entre étudiants ;
- Porter attention à la prolongation des titres de séjours des étudiants étrangers.



## AVIS SUR LE « PLAN RÉGIONAL SANTÉ - PROTECTION ET PROXIMITÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES »

**Date de présentation en assemblée plénière :** 14/03/2022  
**Instance de travail :** Commission 5

Le plan de santé du Conseil régional comporte des actions orientées « jeunesse » et « lycéens » à travers la diffusion de messages de prévention et le relai des informations liées à la santé publique auprès des 370 000 jeunes bénéficiaires du Pass'Région

· Le Conseil régional souhaite engager une campagne de prévention et de sensibilisation à la vaccination contre les Papillomavirus Humains (HPV), en direction des jeunes et de leurs parents, et plus particulièrement du public des lycéens utilisant le Pass'Région. Elle par la mise en place de campagnes annuelles d'information et de sensibilisation pour augmenter le taux de couverture vaccinale et contribuer à éradiquer les cancers

· Il sensibilisera le public au cancer du sein de la femme jeune, qui concerne environ 10% des cas de cancer du sein en France. Même s'il reste rare, il est une réalité qui reste méconnue du grand public, voire des professionnels de santé. Les femmes jeunes ayant tendance à moins s'inquiéter lors de la survenue de symptômes, et ne bénéficiant pas du dépistage systématiquement proposé en France (qui s'adresse aux femmes de plus de 50 ans), le diagnostic est parfois tardif et entraîne de lourdes conséquences. L'intervention régionale pourra prendre la forme d'appui à des actions conduites par des associations et/ou à des manifestations ou événements dédiés à l'information et à la prévention en santé auprès du grand public.

### Statut

- >>> Lycéen et étudiant
- >>> Jeunes détenteurs du Pass'Région

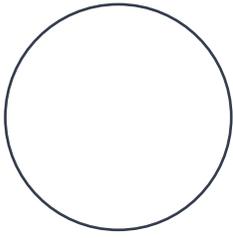
### Chiffres clés

**350 000 étudiants concernés**

**de 16 à 30 ans**



**Scannez-moi**



## ► Principaux constats

Comme le note le PRS, on constate une sous-information des jeunes sur leur propre santé résultant « d'une forme d'insouciance ».

Nécessité se fait donc jour de les accompagner au plus tôt : intérêt pour le public lycéen en interaction avec le Conseil régional. La prévention d'aujourd'hui, pour la jeunesse, évite le soin de demain pour ces mêmes jeunes une fois qu'ils auront vieilli.

## ► Propositions du CESER

Le CESER approuve le soutien de certaines associations agissant dans le champ de la prévention globale (France Assos Santé), la prévention contre le cancer (Centre Léon Bérard), la prévention contre le VIH et les IST et pour la santé sexuelle, notamment en direction du public des jeunes.,

Le CESER approuve le recours à France Assos Santé qui regroupe l'ensemble des associations de patients et de santé en Auvergne-Rhône-Alpes ; c'est en effet parmi ses membres que se trouvent les qualifications requises pour les opérations de prévention sur de multiples pathologies. Déjà opérationnelle pour la vaccination contre le Papillomavirus, le CESER estime que le cancer du sein doit

être programmé comme une possible future de grande cause régionale.

Sur ce sujet, en dehors de l'aide régionale -via le CPER - pour l'équipement de protonthérapie au centre Léon Bérard, le Conseil régional doit également inscrire plus largement son soutien à cette cause en accompagnant les actions du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Auvergne Rhône-Alpes.



## LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN FAVEUR DES MOBILITÉS EN ZONES PEU DENSES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Date de présentation en assemblée plénière** : 06/2022

**Instance de travail** : Commission 4

L'étude vise à faire des propositions d'interventions régionales en faveur des usagers des transports en zones peu denses, où la dépendance à la voiture dépasse 80%. Les jeunes sont particulièrement concernés, comme les personnes âgées.

### Statut

»»» Tous. Les plus concernés sont les plus jeunes sans moyens financiers

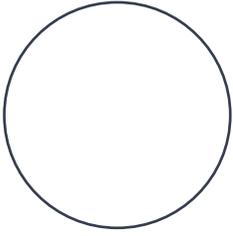
### Chiffres clés

Tous les jeunes ruraux ou habitants de zones périurbaines mal desservies en transport collectif

de 12 à 25 ans



Scannez-moi



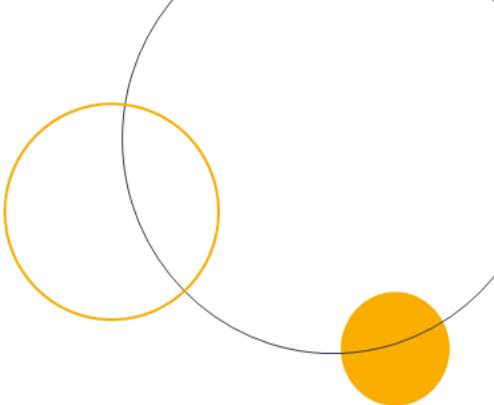
## ► Principaux constats

De nombreux parents-taxis doivent transporter leurs enfants de tous côtés en supportant le coût des carburants et des contraintes liées au contrôle technique.

Des jeunes sont des « assignés territoriaux » faute d'argent pour passer le permis de conduire, acheter une voiture et en remplir le réservoir. Des demandeurs d'emploi sont écartés de l'embauche faute de véhicule. La probabilité de chômage pour ces jeunes est accrue, ainsi que l'incitation à conduire sans permis, sans assurance ou sans contrôle technique.

## ► Propositions du CESER

- Différencier les offres pour les adapter aux modes de vie et comportements.
- Une aide aux jeunes pour passer le permis de conduire ou acheter la première voiture, comme le font le Rhône ou l'Ardeche.
- Mettre les solutions de covoiturage, transport à la demande... à la portée de tous par des solutions numériques ou des panneaux fixes utilisables par les exclus du numérique.
- Mettre en place une veille sur les pratiques et retours d'expérience : à la Région d'en être ensemble.



03

## S'engager, construire l'avenir

---

Les difficultés inhérentes à la jeunesse ne l'empêchent heureusement pas de s'engager résolument pour des valeurs lui tenant à cœur, tant au service de ses proches que de son environnement éducatif, ou pour soutenir différents projets ou causes auxquelles elle est sensible.

La capacité des jeunes à se mobiliser emprunte cependant des formes renouvelées, à distance des moyens classiques d'expression démocratique et faisant la part belle aux modes d'intervention directe et aux réseaux sociaux.

---





## L'ENGAGEMENT DES JEUNES : INCITER, ACCOMPAGNER, VALORISER

**Date de présentation en assemblée plénière :** 15/03/2022  
**Instance de travail :** Commission 7

Dans toute société, l'engagement des uns au service des autres permet de répondre à différents besoins non satisfaits, ou insuffisamment couverts. Bien que s'agissant avant tout d'un acte libre et volontairement consenti, il fait cependant l'objet de fortes attentes envers les jeunes générations, apparaissant comme un « marqueur de citoyenneté », autant qu'une préfiguration de la société de demain.

Dans ce contexte, la faible participation des jeunes aux scrutins locaux ou nationaux, leur adhésion à des structures associatives ou syndicales moindre que dans les générations précédentes, leurs engagements sporadiques et ponctuels apparaissent aux yeux de certains comme les prémices d'une société « hyper-individualisée », de consommation, où les espoirs de solidarité et la satisfaction des besoins de la communauté seraient sur le déclin.

Et pourtant, la jeunesse n'a jamais cessé de se mobiliser pour traduire les causes ou valeurs qu'elle souhaite défendre. Cet engagement des jeunes pour des causes qui dépassent leurs besoins individuels reste cependant insuffisamment connu, valorisé et soutenu. Il est pourtant essentiel qu'ils puissent poursuivre leurs démarches citoyennes et engagées.

### Statut

»» Toutes situations

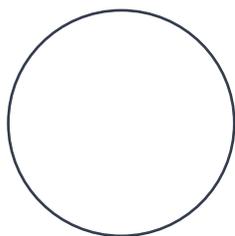
### Chiffres clés

Tous les jeunes  
d'Auvergne-Rhône-  
Alpes

de 15 à 29 ans



Scannez-moi



## ► Principaux constats

Comme les générations qui les ont précédés, les jeunes de 2022 se mobilisent pour soutenir diverses causes citoyennes, que ce soit en contribuant aux réflexions des institutions publiques, en s'engageant dans le cadre d'un Service civique, d'une association, ou en rejoignant un mouvement défendant des valeurs qui leur sont chères.

Leurs modes d'intervention empruntent cependant d'autres voies que par le passé : actions ponctuelles et protestataires, recours massif aux réseaux sociaux... Exprimant une certaine défiance envers le monde politique, cette génération du « faire » accorde plus de crédit à des initiatives directes et ciblées qu'au dépôt d'un bulletin dans l'urne ou à l'adhésion à un parti ou un syndicat. Au-delà des formes que revêtent ses engagements citoyens, la jeunesse manifeste sa solidarité avec l'ensemble de la société et sa volonté de répondre aux besoins qui la traversent.

## ► Propositions du CESER

L'élan porté par les jeunes contribue à la cohésion de la société doit être à ce titre soutenu, encouragé et valorisé ; parallèlement, les formes d'expression démocratique classiques doivent faire une plus large place aux jeunes citoyens tout en les accompagnant dans leur appropriation de celles-ci.

Les préconisations du CESER visent ainsi à :

- informer et inciter à s'engager (encourager les témoignages, actions de communication, outils d'éducation à la citoyenneté...)
- accompagner les porteurs de projets et leurs initiatives (espaces de rencontres, aides financières, en nature), et faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap
- valoriser l'engagement : passeport, brevet d'engagement, portefeuille de compétences... Ainsi qu'un encouragement à la recherche en sciences sociales dans le domaine de l'engagement.

## ► A noter

La loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 prévoit plusieurs mesures favorables à l'engagement des jeunes, telles que le chef de file reconnu aux Régions pour organiser l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse, ou la validation d'activités bénévoles accomplies par les jeunes dans le cadre de leurs cursus de formation



# AMPLIFIER LES MOBILITÉS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DES JEUNES D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. POUR UN PILOTAGE STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

**Date de présentation en assemblée plénière** : 07/11/2022  
**Instance de travail** : Commission 8

La mobilité internationale des jeunes est un outil incontournable d'éducation à la citoyenneté, d'ouverture culturelle, de développement personnel et d'autonomisation ; de même, elle est un outil de l'éducation et de la formation. Elle est aussi un levier important des politiques d'attractivité des territoires ; une vitrine pour nos écoles, nos universités, nos entreprises.

Or, seuls 18% des jeunes de notre région ont effectué une mobilité sur l'année 2019-2020, ce qui représente un niveau très bas au regard des possibilités existantes, de certaines spécificités de notre région et de ses enjeux de développement.

Comment les acteurs régionaux peuvent-ils contribuer à amplifier la mobilité des jeunes, et permettre à tous les jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes de bénéficier d'une expérience de mobilité internationale en particulier celles et ceux qui en sont les plus éloignés. La mobilité internationale ne peut-elle pas être un outil de réussite pour les jeunes les plus en difficultés et ceux, a priori, les plus éloignés d'une mobilité internationale ?

## Statut

»»» Tous, notamment les lycéens, et les jeunes sans ou avec une faible qualification

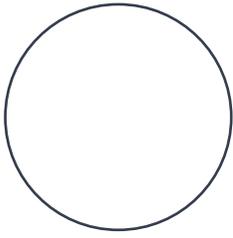
**Chiffres clés**

**Tous les jeunes et en particulier les jeunes les moins favorisés socialement**

**de 15 à 30 ans**



**Scannez-moi**



## ► Principaux constats

Cette contribution s'attache à identifier les principaux instruments et acteurs ; à faire un état des lieux de la mobilité des jeunes dans notre région ; à identifier les freins et obstacles ainsi que les leviers et opportunités. Enfin, elle avance des pistes d'actions pour amplifier la mobilité européenne et internationale de tous nos jeunes.

Une trop faible part de jeunes de notre région expérimentent une mobilité internationale, alors même que notre territoire regorge d'initiatives et d'acteurs. Ces ressources sont inégalement réparties sur le territoire et souvent mal identifiées. De même, les jeunes sont inégalement exposés aux opportunités de mobilité, qui dépendent de facteurs territoriaux, de leur parcours, de leur situation de vie, de leur niveau de qualification (...) mais aussi de freins psychologiques et culturels qui les touchent ainsi que leurs accompagnants.

De réelles opportunités existent, notamment liées au nouveau programme Erasmus + 21-27. Certains acteurs (qu'ils œuvrent dans le champ de la mobilité des jeunes ou qu'ils soient impliqués dans les politiques jeunesse) semblent avoir mesuré la portée de ces opportunités pour renforcer leur action et l'élargir à de nouveaux publics.

## ► Propositions du CESER

### Structurer et piloter

- Relancer le COREMOB pour une gouvernance et un pilotage affirmés à l'échelle régionale,
- Appuyer la structuration de têtes de réseaux et des acteurs autour de consortiums, y compris à l'échelle régionale.

### Faire connaître

- Développer une plateforme numérique unique et accessible sur la mobilité des jeunes en région,
- Lever les freins au départ : culturels, psychologiques et linguistiques.

### Préparer, susciter l'envie

- Créer et mettre en place des outils de valorisation des expériences,
- Assurer le Suivi, l'évaluation et la valorisation des projets de mobilité.



## LES AIDANTS DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

**Date de présentation en assemblée plénière** : 16/12/2019  
**Instance de travail** : Commission 5

Sur les 11 millions d'aidants estimés, les jeunes aidants figurent eux aussi, avec leurs problématiques particulières ; ils seraient environ 500 000 en France, soit un enfant par classe.

Ils ont commencé leur parcours d'aidants à l'âge de 16,9 ans en moyenne, pour s'occuper :

- De leur mère le plus souvent (52 % des cas),
- D'un frère ou d'une soeur (15 %),
- De leur grand-mère (14 %).

Et ils y consacrent un temps non négligeable : 1 heure (pour 73 % d'entre eux), voire plus de 2 heures (36 %) et au moins 1 heure (78 %), voire plus de 2 heures (42 %) de plus le week-end.

### Statut

➤➤➤ Tous les jeunes

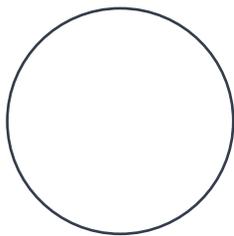
### Chiffres clés

**500 000** sur la France entière

**Jusqu'à 25 ans**



Scannez-moi



## ► Principaux constats

Dans leurs études (ou leur vie professionnelle), 33 % des jeunes aidants ont été en retard, et 34 % absents au moins une fois lors du trimestre écoulé ; 3 jeunes aidants sur 4 se sentent fatigués, 6 sur 10 ont du mal à dormir, ressentent des douleurs (au dos, aux bras), 47 % se disent gênés par le regard des autres, 46 % évitent d'inviter leurs amis chez eux, et 54 % estiment ne pas profiter de leur jeunesse.

À l'âge où ils devraient se consacrer à leurs études, leurs loisirs, et leur propre construction, ces jeunes aidants font donc face à des responsabilités inhabituelles, et multiples.

## ► Propositions du CESER

Comme cela s'est déjà fait pour les collégiens dans certains départements, un repérage de ce type pourrait opportunément être proposé dans les lycées régionaux ; à charge ensuite de pouvoir leur proposer des aménagements, similaires à ceux des jeunes sportifs lycéens en « pôle espoir », leur permettant de dégager du temps pour l'aide à apporter.

Dans le cadre de sa grande cause régionale 2019 sur les accidentés de la vie, le Conseil régional doit

venir en aide à ces lycéens jeunes aidants comme elle a choisi de le faire pour les bacheliers avec mention « très bien ».

Par ailleurs, la région Auvergne-Rhône-Alpes est une région de cinéma. Elle doit pouvoir s'appuyer sur les ressources régionales (par exemple « Sauve qui peut le court-métrage ») pour pouvoir à son tour proposer aux jeunes aidants repérés dans les lycées les « ateliers cinéma-répétition » dont le concept éprouvé est porté par l'association nationale « Jeunes AiDants Ensemble ».



## HARCÈLEMENT SCOLAIRE : UN PLAN DE LUTTE AMBITIEUX POUR PROTÉGER NOS ENFANTS

**Date de présentation en assemblée plénière** : 16/12/2018

**Instance de travail** : Groupe de travail B

Cette étude fait suite à une saisine du CESER par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour avis sur le projet de rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire » devant être présenté au Conseil régional en décembre 2018. Ce rapport s'appuyait sur les conclusions d'une mission préalablement conduite pour :

- établir un état des lieux des violences scolaires dans la région, et une analyse des actions engagées par l'État et les autres collectivités ces dernières années,
- élaborer des propositions concrètes sur la prévention, la formation et la lutte contre le harcèlement scolaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rapport préparé par la Région restituait l'enquête et le diagnostic ainsi effectués, et énonçait six propositions concrètes pour faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une Région moteur dans la prévention du harcèlement scolaire.

### Statut

»» Lycéens, apprentis,  
étudiants

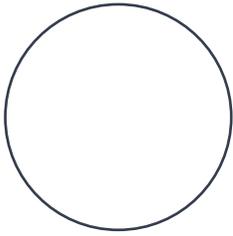
### Chiffres clés

Tous les jeunes  
d'Auvergne-Rhône-  
Alpes insérés dans  
un cursus scolaire

de 15 à 30 ans



Scannez-moi



## ► Principaux constats

Les six propositions du rapport « Protéger nos enfants : un plan ambitieux contre le harcèlement scolaire » visent à impliquer différents acteurs : jeunes, familles, personnels de la Région, associations, collectivités et établissements scolaires.

La démarche Région s'attache à multiplier les dispositifs de recueil et d'accès à une information la plus large possible (centre de référencement, boîte à outils numériques sur le harcèlement scolaire), à susciter des actions concrètes par la mise en place d'appels à projets, à associer les acteurs en place dans les établissements scolaires : élèves et personnels techniques des lycées, et enfin à fédérer toutes les parties prenantes au cours d'un événement destiné à donner de la visibilité à la lutte ainsi engagée.

Certains aspects reposent sur une optimisation de moyens ou de dispositifs régionaux existants ; d'autres sont des mesures nouvelles qui requièrent des ressources financières, voire humaines, supplémentaires.

## ► Propositions du CESER

Au-delà des propositions constructives relevées par le CESER dans ces propositions, des points de vigilance sont à observer dans leur mise en œuvre : clarté des missions (du réseau, de l'association motrice, des agents techniques des lycées...), transparence dans le choix de l'association qui animera le réseau et des projets soutenus, qualité et pertinence des formations dispensées et des informations diffusées, moyens financiers à déployer pour en assurer le fonctionnement et l'opérationnalité et enfin coopération avec l'Éducation Nationale (mise en commun de données jusqu'ici non partagées) et avec les collectivités.

Le CESER préconise, par ailleurs, de veiller à introduire du lien entre ces six propositions (notamment via la création du centre régional de référencement) et à assurer un suivi et une évaluation de ces propositions pour en mesurer l'efficacité.

## ► A noter

En réponse à la saisine reçue de l'exécutif régional sur les violences scolaires, le CESER a ensuite étudié, dans un rapport ultérieur, des propositions susceptibles de compléter le plan régional contre le harcèlement (voir fiche suivante).



## AGIR POUR EN FINIR AVEC LES VIOLENCES SCOLAIRES

**Date de présentation en assemblée plénière** : 25/06/2019

**Instance de travail** : Groupe de travail B

La question des violences scolaires, qui émaille le quotidien de trop nombreux jeunes, est un problème central qui concerne l'ensemble de la communauté éducative, et même au-delà.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, saisi il y a quelques mois par l'exécutif régional sur cette question, s'est attaché à explorer des pistes d'action susceptibles de compléter les nombreux dispositifs et initiatives existant déjà en la matière, eu égard notamment à l'ampleur du phénomène et à la gravité de ses conséquences notamment psychologiques et sociales .

Il s'est ainsi interrogé sur les différents outils de prévention et de lutte mis en place au fil du temps, et sur les moyens de les compléter, voire de les articuler entre eux.

Sa réflexion lui a notamment permis de dresser :

-Un état des lieux des violences scolaires : les formes qu'elles revêtent, les publics touchés, et leurs répercussions

-Un panorama des réponses existantes en la matière, quels que soient les acteurs concernés (Education Nationale, Justice, police, institutions, associations...)

-Une exploration des pistes d'action susceptibles de compléter les dispositifs existants

### Statut

➤➤➤ Scolaire (Enseignement primaire et secondaire)

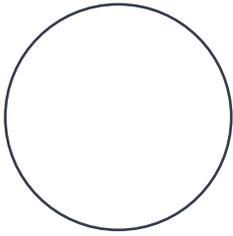
### Chiffres clés

Environ 1,2 millions  
(10% des 12,4 millions d'élèves scolarisés en France)

de 3 à 18 ans



Scannez-moi



## ► Principaux constats

Si au niveau mondial, on estime à 246 millions le nombre d'enfants et d'adolescents confrontés chaque année à une forme ou une autre de violence et de harcèlement en milieu scolaire, en France, une enquête de l'Éducation Nationale faisait état en 2013 de 700 000 élèves victimes de harcèlement, soit un élève sur 10 entre 3 et 15 ans.

Tout en étant multiformes, les violences scolaires sont majoritairement interpersonnelles et concernent essentiellement les élèves entre eux. Les auteurs et les victimes peuvent aussi être des enseignants ou d'autres membres du personnel scolaire, voire l'institution elle-même. Elles recouvrent également les atteintes portées à la sécurité et aux biens. Trois sphères de violence, pouvant s'exclure mutuellement ou s'entrecroiser, sont identifiées, avec plusieurs niveaux de gravité : violence physique, violence psychologique, violence sexuelle. La cyberviolence est en augmentation, 14% des lycéens déclarant avoir été l'objet d'une attaque sur Internet. Selon une étude de 2018 conduite par l'UNICEF, 24% des adolescents en France seraient sujet au harcèlement en ligne.

Les conséquences pour ceux qui sont victimes de violences

scolaires sont lourdes : troubles du sommeil, stress, perte de confiance en soi, baisse des résultats scolaires voire déscolarisation, désocialisation..., y compris sur le long terme (difficultés à construire une vie de couple, à nouer des amitiés, à se faire une place au travail et à évoluer professionnellement.)

## ► Propositions du CESER

Beaucoup de dispositifs et moyens d'action existent déjà ; le CESER propose pour sa part différentes préconisations opérationnelles visant à renforcer le traitement des violences scolaires par une mobilisation renouvelée des différents acteurs du monde scolaire. Plus particulièrement, le CESER recommande :

- de former et d'informer largement sur le phénomène des violences scolaires, et les ressources disponibles : applications sur smartphones (touche d'urgence, géolocalisation, alerte des proches), sensibilisation des élèves et des personnels y compris non enseignants, diffusion de supports d'information sur les violences scolaires par les professionnels de santé
- de renforcer la présence humaine dans l'environnement scolaire (conducteurs de cars scolaires, personnels médico-sociaux, associations sportives, élèves « ambassadeurs »)

-d'ouvrir les établissements scolaires à des acteurs extérieurs pour développer un espace scolaire partagé : interventions d'associations œuvrant dans le cadre de la lutte contre les violences scolaires, éducation à la santé sexuelle et mentale et formation aux premiers secours dispensées par les étudiants de santé, renforcement des liens avec les parents et familles

- de fédérer et coordonner les acteurs : création d'un comité fédérateur pour le partage de bonnes pratiques, mise en place de mesures d'accompagnement des victimes et aussi des intimidateurs via les centres médico-psychologiques.

## ► A noter

Si la lutte contre les violences scolaires appelle le développement de mesures diverses et une action concertée au plus près des bassins de vie structurant les territoires, elle suppose aussi une pacification effective de l'espace numérique, tant celui-ci accompagne et prolonge de manière croissante l'environnement physique de chaque citoyen, et donc de chaque jeune.



## CESER DES JEUNES 2020 : POUR UNE CANTINE PLUS ÉCO RESPONSABLE

**Date de présentation en assemblée plénière** : 25/11/2020

**Instance de travail** : CESER des jeunes

Afin que le CESER Auvergne-Rhône-Alpes soit plus proche de la Société civile et des jeunes en particulier, le Président du CESER a souhaité porter, en lien avec le Rectorat, un projet de sensibilisation des jeunes générations aux questions citoyennes, sous la forme d'un « CESER des Jeunes », afin de les accompagner dans la construction de leur parcours démocratique et de les aider à devenir des citoyens avertis et responsables. Dans ce cadre, le CESER et le Rectorat ont proposé aux lycéens et les lycéennes de toute la région de s'exprimer, par le biais d'un questionnaire en ligne, sur la thématique de l'alimentation, en lien avec la transition écologique et le développement durable, qui sont des préoccupations constantes chez les jeunes, avec 4 volets :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'amélioration du tri et le traitement des déchets,
- la sensibilisation aux enjeux et aux comportements écoresponsables,
- les produits bios, locaux et menus végétariens.

### Statut

»»» Lycéens

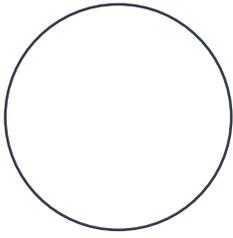
### Chiffres clés

Tous les lycées de  
la région Auvergne-  
Rhône-Alpes

de 15 à 20 ans



Scannez-moi



## ► Principaux constats

Les questionnaires reçus ont été traités et analysés par l'Institut Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires (IADT) de Clermont-Ferrand. Principales propositions ainsi collectées : généralisation du tri et du compostage, repas tenant compte des préférences alimentaires, connaissance de la provenance des denrées, sensibilisation au gaspillage, recyclage des emballages, partenariats avec des exploitations agricoles....

Les lycéens élus au CAVL ont pris le temps d'étudier ces propositions et ont établi des préconisations pour faire de la restauration scolaire dans les lycées de la région une restauration scolaire durable et éco-responsable.

Trois préconisations phares ont été retenues et également présentées par trois lycéens :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La valorisation des déchets ;
- Une restauration de « qualité »

## ► Propositions du CESER

À l'issue de leur intervention, l'exécutif régional, par la voix de Béatrice BERTHOUX, Vice-présidente en charge des lycées, leur a présenté les actions en cours dans les lycées de la région sur ces sujets :

- Réduction des déchets : communication sur la lutte contre le gaspillage, mise en place de tables de tri, de salades bars, amélioration de la gestion des quantités préparées par un système de commande des repas, association des lycéens à la confection des menus ...
- Mise en place d'actions de compostage, de méthanisation, de valorisation des biodéchets
- Achats de denrées locales, de qualité, rencontres lycéens-agriculteurs



## CESER DES JEUNES 2022 : LE LYCÉE DE DEMAIN

**Date de présentation en assemblée plénière :** 07/11/2022

**Instance de travail :** CESER des jeunes

Depuis le début de la présente mandature, le Président du CESER a souhaité porter, en lien avec le Rectorat, un projet de sensibilisation des jeunes générations aux questions citoyennes, sous la forme d'un « CESER des Jeunes », afin de les accompagner dans la construction de leur parcours démocratique et de les aider à devenir des citoyens avertis et responsables.

Après une première consultation conduite en 2020 (« Pour une cantine plus éco responsable »), le CESER et les Rectorats ont à nouveau proposé aux lycéens et les lycéennes de toute la région de s'exprimer par le biais d'un questionnaire en ligne, sur la thématique du lycée de demain, avec l'appui des Déléguées Académiques à la Vie Lycéenne.

Le questionnaire transmis explorait trois thèmes majeurs, le Lycée de demain devant permettre d'accéder à une éducation de qualité :

- dans un cadre de vie favorable aux apprentissages,
- dans un environnement scolaire favorable au bien-être,
- dans un cadre permettant de se sentir en sécurité, sans discrimination, au sein d'un établissement égalitaire.

L'objectif du questionnaire adressé aux lycéens était de recueillir leurs idées sur ces questions afin d'avoir, après dépouillement, des pistes d'orientations et d'en tirer des préconisations à communiquer au Conseil régional.

### Statut

»» Lycéens

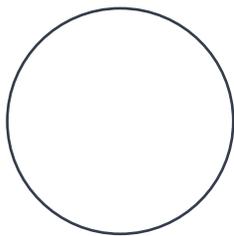
Chiffres  
clés

Tous les lycées de  
la région Auvergne-  
Rhône-Alpes

de 15 à 20 ans



Scannez-moi



## ► Principaux constats

Plus de 4 000 questionnaires ont été reçus et 3161 ont pu être traités et analysés par l'Institut Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires (IADT) de Clermont-Ferrand.

Principaux constats ainsi collectés :

- La plupart des élèves considèrent que l'aménagement des espaces contribue à créer un environnement propice au travail. Les insatisfactions relevées portent sur l'absence ou le manque d'espaces de travail en autonomie, des espaces insuffisants ou exigus, une mauvaise isolation thermique et/ou phonique. D'autres manques sont également pointés (mobilier, équipement numérique, connexion wifi) ;
- Plus de 80 % des lycéens de la Région se sentent bien dans leur établissement : qualité de l'environnement, de l'atmosphère, des équipements sportifs et culturels, avec quelques nuances (isolation, restauration...), et des demandes de salles de jeux et de repos, de jardins ;
- Près de neuf élèves sur dix se sentent en sécurité dans leur lycée, et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

est jugée satisfaisante. Les discriminations et formes de harcèlement ne sont hélas pas absentes, mais touchent une minorité d'élèves.

Au final, les répondants sont très majoritairement satisfaits de leurs conditions d'étude, de l'atmosphère de leur établissement, de leurs relations entre pairs et avec les équipes pédagogiques et administratives, mais aussi de leur sécurité et de l'absence de discriminations ; des pistes d'amélioration se dégagent dans certains lycées, au plus près du terrain, en matière d'aménagement des locaux (travail en autonomie, accessibilité, modularité), d'isolation thermique et phonique ou d'équipements numériques . Les élèves accordent une grande importance à leur environnement (espaces verts, jardins, accessibilité), aux équipements/offre sportifs et culturels, aux espaces de détente et à la qualité de la restauration (scolaire et cafétéria).

Des points de vigilance demeurent en termes de discriminations très minoritaires (sexisme, harcèlement), de fragilité psychologique, d'inclusivité et de faible sollicitation des lycéens en matière d'aménagements concrets de leurs espaces de travail et de vie (enjeu de citoyenneté).

## ► Propositions du CESER

Les lycéens élus au CAVL ont pris le temps d'étudier ces propositions et ont élaboré différentes préconisations en réponse à ces préoccupations, témoignant de leur engagement sur des problématiques impactant le lycée de demain.

Leurs propositions ont été présentées à Mme Florence DUBESSY, Vice-Présidente du Conseil régional en charge des lycées lors de l'Assemblée plénière du CESER du 7 novembre 2022, en présence de M. Philippe CARRIERE, Inspecteur d'Académie-Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale du Rhône, représentant M. le Recteur Olivier DUGRIP.

## Les instances de travail du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

### 10 commissions

1. Activités économiques, emploi et innovation
2. Environnement et transition énergétique
3. Orientation, éducation, formation et parcours professionnels
4. Territoires – Transport, infrastructures et Numérique
5. Solidarités, inclusion sociale et santé
6. Enseignement supérieur, Recherche et innovation
7. Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel
8. Coopérations internationales - Europe et fonds structurels
9. Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux
10. Budget - Finances

### 2 sections

- Section Industrie
- Section Prospective

### 3 groupes de travail

- Groupe de travail A
- Groupe de travail B
- Groupe de travail C

## Remerciements

ABADIE Théo, ABJEAN Annaïck, ABOUALI Sarah, AGUILERA Frédéric, ALFRED Géraldine, ALVAN Catherine, AMICHAUD Damien, ANDRIEUX Guillaume, ARBONA-VIDAL Marjolaine, ARRIGONI Fabrice, AUBIN-VASSELIN Corinne, AUDAS Valérie, AUDEBERT Olivier, BARIL Paola, BARRETT Charlotte, BARTHET Frédéric, BASSAL Jean-Michel, BASTIN Anne-Cécile, BAUDEAU Audrey, BAUDO Béatrice, BEDIAT Patrick, BELLET Carole, BELLOUCHE Larbi, BEMELMANS Anouk, BENOIT Jean-Marie, BERGER Anne, BERLIOZ-CURLET Alain, BERNARD Mathias, BERNASCONI Christophe, BERTHEAS Xavier, BERTHOUX Béatrice, BERTRAND Guilhem, BESSON-THURA Séverine, BESSUEILLE Laurent, BIKOI Simon, BLANCHET Thierry, BLANCHETIÈRE Pascale, BODAERT Bruno, BOMBRUN Stéphane, BONFILS Elsa, BONNE Géraldine, BORDES Claude, BOTTI Sara, BOUABDALLAH Khaled, BOURRET Mélanie, BOUTELOUP-MASSOT Marion, BRETON Naëlle, BROUSSAS Paulette, BRUNET Christian, BRUNET Sylvie, BRUNIER Annick, BUNEL-DELARCHE Chantal, CADÈNE Marine, CADIOU Aurélien, CADORET Aude, CAIRA Françoise, CECILLON Jacques, CHABARDES Valérie, CHALLET Vincent, CHAMBA Cécile, CHAPUT Frédéric, CHARLES Nicolas, CHARMETTANT Hervé, CHARTRAIN Clara, CHERRA Alain, CHIRIE Véronique, CHOW-CHINE Emmanuel, COHEN Philippe, COMMEREUC Sophie, CONDAMIN Yvon, CORIOU Christophe, COURIO Valérie, CRISTIA-LEROY Cécilie, DABOVAL Morgane, DALMAS Patrick, DARNAUD Eliette, DARNIS Maëlle, DE BRUYNE Catherine, DE LALEU Romane, De ROHAN-CHABOT Henri, DE SOUSA Séverine, DECHAVANNE Marielle, DEFENDINI Roland, DEFFAUGT Claude, DELATTRE Frédéric, DELESSERT Emmanuel, DE LIZES Pauline, DELVAUX Florian, DEMBELE Aminata, DENTIN Emmanuel, DEPERROIS Jeanne, DI DONATO Rose-Marie, DONZELOT Jules, DOUIS Loïc, DOYELLE Manon, DUBROMEL Anne, DUCONGÉ Sophie, DUCROUX Marc-François, DULIN Antoine, DUMASY Lise, DURAN Mirya, DURIGNEUX Martin, DUVOUX Nicolas, ESCANDE-VARNIOL Marie-Cécile, ESCLAINE Claude, FAUCON Frédéric, FAURE Cyril, FAUTRA Laurence, FAYOLLE Serge, FERRANTE Aline, FINIELS Martine, FLAMAND Jean, FLAMMIER Yves, FLEURET Luc, FRACHISSE David, FRANCESCHI Mylène, FRANCOEUR Marie, FRANÇOIS Boris, FRARIER Samuel, FURLAN Véronique, FUSTIER Mayke, GAILLARD Laurent, GALLO Anaïck, GALOPIN Didier, GANDOLFI Laura, GARDETTE Bertrand, GARRAIT-BOURRIER Anne, GAVOILLE-ALIX Aurélie, GIROD Pierre, GIROUD Philippe, GOUDARD Fabienne, GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth, GOUTTEBEL Sébastien, GUIBERT Tanguy, GUILLAUMOT Eric, GUILLE Tatiana, GUILLEMOT Nadine, HEMAIN Séverine, HENRY Siegrid, HOMETTE Marie-Odile, IMBERT Mélanie, IZAUTE Marie, JACOB Méloé, JAMES Michel, JOB Noémie, KUNTZ Isabelle, LABORDERIE Adèle, LABOSSE Aline, LACOUETTE-FOUGERE Clément, LACROIX Patricia, LAFAY Fabien, LAFAYE Wendy, LA-MAISON Stéphanie, LAMBLIN Pierre, LAMY Claire, LANORD Thibaud, LARDEUX Laurent, LATAPIE Didier, LE ROUX Antoine, LEDREUX-MORAIN Manon, LEDUC Florence, LEHMANN Laura, LEROY Maude, LICHTENBERGER Thierry, LOPEZ Hélios, LORNE Anne, MAISONNET Sylvie, MAITRE Florian, MAMESSIER Alain, MANNIEZ Julien, MARANGES Claude, MARCY Zaïna, MARGOT Olivier, MARIAN Hélène, MARION Stéphane, MAROTEL Philippe, MARTEL Alain, MARTIN Christine, MARTIN Romane, MASDURAUD Marc, MASSON Christelle, MASTRODICASA Joseph, MATHERON Naïs, MAZZA Valérie, MEKEDDEM Nassim, MOKAMBI Henri, MONCUIT Delphine, MONTEIL Jessica, MONTJOTIN Sophie, MONTORO-SADOUX Marie-Pierre, MORAND Jean-Laurent, MOREL Sarah, MOUCHELET Marilou, MURATET Catherine, NATON Agnès, NOIZIER Rémi, ODDON Marc, OLIVIER-POULAIN Myriam, OURTIES Guillaume, PECH Thierry, PEGON Guillaume, PEILLOD Claire, PELLEGRINO Corinne, PERALS Sandrine, PÉRILLAT Clément, PERNETTE Marie-Pierre, PERNOD BEAUDON Stéphanie, PERRIN Annie, PEYRARD Françoise, PICARD Roger, PICCOLO Maël, PINEL Didier, PISANESCHI Colline, PLASSARD Maxime, PLASSE Marie-Christine, POMPET Yoann, PRIANO Elisabeth, PROST Yasmina, RAYNAUD Frédéric, REBOUL Johan, REITZER Virginie, REMIGEREAU Pierre, REMY Pascale, RIEUTORT Laurent, RÔDEL Stéphane, ROGER Maloé, ROMANET Noémie, ROSSI Sylvie, ROUAULT Virginie, ROUSSET Mélanie, RUIZ Alice, SAINT-LAURENT Anne, SANTOIRE Véronique, SARAY-DELABAR Vattani, SAURET Isabelle, SAVARIT Augustin, SEMELET Julien, SENIGOUT Emilie, SERGENTINI Odile, SIBILLE Marie-Hélène, SILVENTE Francis, SINTES Jean, SITZ Lionel, SULZER Emmanuel, SZABO Cédric, TACQUARD Mélanie, TAILLEFER Arnaud, TERRASSE Nadège, THIERRY Sébastien, THIEYRE Alexandra, THOMAS Nicolas, THOUILLEUX Christelle, TORTONESE Michèle, TOURVIELHE Max, VALETTE-WURSTHEN Aline, VERCHERE Patrice, VIDAL Paul, VINCE Florent, VINCENT Armelle, VIRON Thomas, WALTER Christian, WATEAU Théophile, WEILL Michel, ZAMBO Bénédicte, ZATAR Karim, ZAYET Zihar.

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de ces différents travaux.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargés d'études

Nicole DAGHER

nicole.dagher@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 70

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Valérie MARION

valerie.marion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 92

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Benoît THIRION

benoi.thirion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 73 29 45 22

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## RECUEIL

Le thème de la jeunesse a irrigué de nombreux travaux du CESER Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début de la présente mandature.

Compte tenu des compétences régionales détenues en la matière, les questions d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle sont naturellement prégnantes, et ont fait l'objet de plusieurs avis et contributions, en rapport notamment avec les grands plans et schémas régionaux.

Par ailleurs, plusieurs travaux de l'assemblée consultative consacrés à des thèmes transversaux (santé, mobilité,...) ont réservé une place appréciable aux besoins spécifiques de la jeunesse dans ces domaines.

Enfin, une dernière catégorie de rapports, dont certains produits dans le cadre du « CESER des jeunes », a permis de mettre en valeur l'inépuisable capacité de la jeunesse à s'investir et porter des valeurs fondatrices pour construire le monde demain.

Par cette écoute privilégiée des besoins et aspirations des jeunes, le CESER entend jouer à plein son rôle de représentant des préoccupations de la société civile organisée, dont la jeunesse incarne l'avenir.

AUTONOMIE | AUVERGNE RHONE ALPES | EDUCATION POPULAIRE | EDUCATION | ENGAGEMENT CITOYEN | INSERTION PROFESSIONNELLE | JEUNESSE | ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Crédits photos : 123RF

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



### **CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

### **CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20